

Foire aux questions (FAQ) Programmation alternative – Automne 2020

- [Quels sont les services offerts par Trait d'Union cet automne?](#)
- [Quelles seront les mesures en place pour éviter la propagation de la COVID-19 et assurer la protection des participants et du personnel ?](#)
- [Quand et comment peut-on s'inscrire et quand recevra-t-on les confirmations ?](#)
- [Quels critères guideront la gestion des places ?](#)
- [Peut-on s'inscrire pour certaines semaines seulement ou indiquer des journées spécifiques où on souhaiterait avoir des activités ?](#)
- [Quand l'offre de services régulière sera-t-elle rétablie à TUOI ?](#)

Quels sont les services offerts par Trait d'Union cet automne ?

Les activités offertes aux enfants sont limitées à des activités d'intégration en loisirs, d'une durée de 60 à 90 minutes :

- A. Cours de danse
- B. Introduction à la gymnastique
- C. Introduction à l'athlétisme
- D. Art martiaux

Les activités offertes aux adolescents sont limitées à des activités en petit groupe, dans nos locaux de service. Pour l'instant, puisqu'il est impossible de se déplacer en voiture avec les participants, il n'y aura pas de sorties dans la communauté - des activités extérieures à proximité pourraient cependant être ajoutées à la programmation en fonction des intérêts des participants et de la température (marche, bibliothèque, etc)

Les activités offertes aux adultes seront similaires à celles offertes avant la pandémie, elles incluent des activités de type socio-professionnelles et des activités de loisirs.

Un service de répit de soirée sera également offert aux familles dont les enfants ont moins de 14 ans.

Consultez [notre site web](#) pour la programmation complète avec tous les détails.



Foire aux questions (FAQ) Programmation alternative – Automne 2020

Quelles seront les mesures en place pour éviter la propagation de la COVID-19 et assurer la protection des participants et du personnel ?

Pour la protection des participants et du personnel, les protocoles dictés par la santé publique et par la Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité (CNESST) seront en vigueur dans toutes nos activités en présence physique. C'est d'ailleurs la raison principale pour laquelle aucun déplacement n'est autorisé en voiture par les éducateurs et que le nombre de personnes présentes dans les locaux en simultané sera très limité.

Ces protocoles incluent les mesures d'hygiène (étiquette respiratoire, lavage fréquent des mains, nettoyage des surfaces et du matériel, etc.), le port du masque pour toutes personnes âgées de plus de 12 ans ainsi que la distanciation physique autant que possible.

Nous demandons à tous les parents qui inscriront leur enfant aux activités de soutenir les apprentissages en matière de lavage de mains, de distanciation, de port du masque (couvre-visage) et autres. Des outils visuels seront aussi disponibles pour faciliter l'apprentissage et l'application des consignes.

Les participants qui ne sont pas en mesure de respecter les protocoles et consignes auront quand même accès aux services.

Pour éviter la propagation de la COVID-19, seuls les participants inscrits auront accès aux locaux et le matériel que les participants pourront apporter aux activités sera limité. Nous limiterons aussi autant que possible le nombre d'intervenants et de participants qui seront en contacts (jumelages réguliers). Le personnel assurera le nettoyage des surfaces et du matériel avant, pendant et après les activités et le ménage des locaux utilisés sera fait quotidiennement en fin de journée par une entreprise d'entretien.

La collaboration de tous les parents et participants est essentielle pour ce qui touche les protocoles en place. Cela inclut aussi la déclaration des symptômes de COVID-19 chez le participant, de cas actifs dans l'entourage et l'annulation des activités s'il y a lieu. Malgré tous les efforts déployés pour limiter la contamination, nous ne pouvons garantir le risque zéro. Le participant ou le parent qui s'inscrira aux activités en présence physique sera donc invité à signer un formulaire de reconnaissance du risque, comme le recommande notre assureur.

Tous les détails de ces mesures seront joints aux confirmations de services qui seront envoyées par courriel.



Foire aux questions (FAQ) Programmation alternative – Automne 2020

<p>Quand et comment peut-on s'inscrire et quand recevra-t-on les confirmations ?</p>	<p>Pour avoir accès aux services offerts à l'automne, les membres* doivent remplir le formulaire en ligne à : https://fr.surveymonkey.com/r/TUOI-A2020</p> <p>L'inscription est obligatoire pour toutes les activités et le formulaire sera en ligne du 17 août à 18 h au 23 août à 18 h. Les demandes seront traitées dans les jours suivants et les confirmations de services seront acheminées par courriel au plus tard le samedi 13 septembre avec les détails, formulaires et autres documents correspondants.</p> <p>* Les adhésions 2019-2020 restent en vigueur jusqu'à nouvel ordre alors le renouvellement n'est pas nécessaire pour s'inscrire.</p>
<p>En quoi l'offre de service diffère-t-elle de la programmation habituelle ?</p>	<p>Même si les activités ressemblent à ce que nous offrons habituellement depuis plusieurs années pendant l'année scolaire (répit, loisirs, etc.), plusieurs éléments ont été modifiés pour tenir compte de la COVID-19 et des directives de santé publique.</p> <p>Les principales différences se situent aux niveaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour respecter les directives gouvernementales en matière d'hygiène et de distanciation, plusieurs activités sont offertes dans un ratio de 1 : 1 et le ratio maximum est de 1 : 3.- Aucun déplacement en auto n'est assuré pour aller et venir aux activités ou pendant les activités. Les participants se rendent au lieu indiqué pour l'activité et repartent du même endroit.- Frais : tous les services de TUOI sont gratuits (aucun frais d'inscriptions)
<p>Quels critères guideront la gestion des places ?</p>	<p>Les critères* qui guideront le partage des places sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les participants vivant dans leur famille naturelle sont prioritaires. Les personnes résidant en milieu substitut (RI, RTF ou autre) auront accès à certaines activités, seulement si des places sont disponibles et avec l'autorisation du CISSSO (MSSS pour le déconfinement).- Le principe du premier arrivé, premier servi d'appliquera, selon la date et l'heure de réception du formulaire d'inscription.



Foire aux questions (FAQ) Programmation alternative – Automne 2020

	<ul style="list-style-type: none">- Chaque membre aura droit à une activité par mois au premier tour, et les places seront attribuées par groupe d'âge jusqu'à épuisement des places.
<p>Peut-on s'inscrire pour certaines semaines seulement ou indiquer des journées spécifiques où on souhaiterait avoir des activités ?</p>	<p>Il est possible de s'inscrire pour certaines semaines ou journées seulement, en fonction des autres activités prévues, de l'horaire de garde partagé ou de travail, des contraintes de transport et autres. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'indiquer spécifiquement vos préférences. Cependant une participation régulière est à privilégier afin de permettre à l'équipe la formation de groupes cohérents les plus stables possible.</p> <p>Une fois inscrit, une présence régulière est fortement recommandée. En plus d'améliorer l'expérience pour tous, cela tient aussi compte du fait que des ressources humaines sont mobilisées pour l'organisation et l'animation des activités.</p> <p>Comme les ratios sont très serrés et que les places sont limitées dans les activités en présence physique, les absences non prévues risquent de priver d'autres participants d'activités supplémentaires auxquelles ils auraient pu avoir droit.</p> <p>En bref, inscrivez-vous en fonction de vos intentions et possibilités réelles de participation.</p>
<p>Quand l'offre de services régulière sera-t-elle rétablie à TUOI ?</p>	<p>Il est encore trop tôt pour le dire. Cela dépendre des mesures dictées par le gouvernement pour le déconfinement et aussi, de notre capacité à recruter le personnel nécessaire. Nous vous rappelons que, même avant l'arrivée de la COVID-19, nous éprouvions déjà des difficultés importantes dans la livraison des services en raison du nombre de postes vacants. Nous poursuivons nos efforts pour pallier ces difficultés et améliorer nos chances de pourvoir nos postes.</p> <p>Par ailleurs, nos sources au CISSSO nous confirment qu'il est malheureusement peu probable que l'offre de services en santé et services sociaux puisse revenir un tant soit peu à la normale avant 2021.</p>

